



Les réunions
téléphoniques
de *Mairie-conseils*

Le Mardi 20 Septembre 2005 de 11h30 à 12h30
La Médiathèque du Val d'Argent offre à tous les publics
un large accès à la culture

Témoignages de :

Jean-Luc Fréchar, *Président de la Communauté de communes du Val d'Argent (68), 4 communes
et 10500 habitants*

Nicole Heckel, *Directrice de la médiathèque.*

Contacts

Téléphone de la médiathèque : 03 89 58 35 85

Mail : mediatheque.direction@valdargent.com

Référence de ce document : **T85**



La médiathèque du Val d'Argent est l'une des premières à intégrer le nouveau dispositif du département du Haut-Rhin des **Médiathèques de bassins de vie**. Ce dispositif est porté par les communautés de communes et accompagné d'un schéma de desserte sur le territoire et d'un projet culturel. Son objectif est de permettre une promotion plus large de la culture (lecture, musique, image et multimédia) dans une vallée où jusqu'alors seul le bibliobus permettait l'accès pour tous à la lecture.

La volonté des élus de la Communauté de créer un pôle culturel au centre de la vallée de Sainte-Marie aux Mines est renforcée par l'acquisition d'un lieu exceptionnel : la villa Burrus, construite dans les années 1930 à Sainte Croix aux Mines, qui détermine le projet architectural (mené par Jacques Ringenbach) et l'entrée dans la phase active de la réalisation de la médiathèque.

Parallèlement aux travaux de rénovation de la villa, l'équipe d'animation et de gestion est réunie dès octobre 2002. Elle commence à travailler dans les locaux d'une ancienne usine textile à Sainte-Marie aux Mines. Elle se consacre tout d'abord à la constitution du fonds documentaire puis s'agrandit en intégrant un espace multimédia, composé de 15 postes informatiques, qui existe depuis 1999.

La médiathèque est inaugurée en octobre 2004. Cet équipement public de proximité offre localement les services nécessaires, mis en évidence par le diagnostic réalisé préalablement par la médiathèque départementale du Haut Rhin, notamment en direction des personnes âgées, des populations d'origine immigrée, des handicapés et des jeunes. Dans cet esprit, des partenariats sont conduits avec l'hôpital intercommunal, les maisons de retraite, les établissements scolaires de la vallée ou encore avec le centre socioculturel du Val d'Argent.

C'est aussi un lieu de rencontre et d'échange, offrant des salles d'exposition, d'animation et de réunion, un espace d'accès à l'information, à la recherche documentaire, à la formation continue, à la culture et aux loisirs autour du livre, de la musique, de l'image et du multimédia (espace multimédia, discothèque, vidéothèque) doté de matériels techniques performants (postes informatiques, scanners, tables graphiques, vidéo projecteurs...)

Au cours de la réunion du 20 septembre 2005, Jean-Luc Frécharde et Nicole Heckel ont apporté des précisions sur la mise en œuvre de ce projet (structure juridique, les partenariats pour l'investissement et le fonctionnement, le personnel, la tarification des services, la fréquentation, les difficultés, les projets...).

COMPTE RENDU

Introduction, d'après¹ le témoignage de Monsieur Fréchar, Président.

Le projet de médiathèque en Val d'Argent est évoqué pour la première fois lors de l'élaboration d'un schéma de secteur au début des années 90. En juin 1996, le conseil intercommunal adopte l'idée d'un projet multifonctionnel de type culturel englobant une médiathèque. L'acquisition de la Villa Burrus à Sainte Croix aux Mines, en février 1997 renforce le souhait des élus de créer un pôle culturel au centre de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines. C'est donc dans cette maison de maître, construite dans les années 30 par André Burrus, industriel du tabac d'origine Suisse qu'est désormais implantée la médiathèque.

Une étude de faisabilité est lancée en 1998, avec le concours d'EDF et en 2001, le projet architectural, réalisé par l'architecte Jacques Ringenbach entre dans une phase active :

- Février 2001 : adoption du programme des travaux,
- Mai 2001 : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- En janvier 2002, Nicole Heckel est nommée responsable du projet et les reste de l'équipe (responsable adulte, responsable jeunesse et responsable audiovisuel, à partir d'octobre 2002, puis une responsable de l'accueil et du secteur actualité et un responsable de la plateforme multimédia). Parallèlement aux travaux, cette équipe s'installe dans les locaux d'une ancienne usine textile et se consacre à la constitution du fonds documentaire.
- Décembre 2002 : obtention du permis de construire
- Avril 2003 : début des travaux
- Octobre 2004 : inauguration de la médiathèque.

Le coût global de l'opération s'élève à 1 945 200 euros HT (travaux de restructuration du bâtiment, acquisition du mobilier, du fonds documentaire, et du parc informatique, du système de protection contre le vol ...)

Le montage financier a été abondé par les subventions de la DRAC (326 928 euros HT), le Conseil général (442 800 euros HT), le Centre national du livre (12 980 euros en 2003 et 12 980 euros en 2004), auxquelles s'ajoutent les aides de l'Etat, de la Région et des crédits européens pour un montant de 750 000 euros.

Cette médiathèque a été la première à intégrer le dispositif départemental de **Médiathèque de Bassins de vie**, dans une vallée où, jusqu'à présent, seul le bibliobus permettait l'accès des citoyens à la lecture. Le diagnostic réalisé préalablement par la médiathèque départementale du Haut Rhin a mis l'accent sur la nécessité de mener des actions en direction de publics particuliers, ou peu mobile, notamment les personnes d'origine immigrée, les personnes handicapées et les jeunes. Des conventions ont été établies avec diverses structures, maisons de retraite, maison pour adultes handicapés, les établissements scolaires de la vallée et le centre socioculturel du Val d'Argent.

Nous travaillons en réseau avec toutes les médiathèques du Haut-Rhin, via la médiathèque départementale, pour différentes animations. Nous partageons le coût des intervenants extérieurs, pour des spectacles, des heures de contes, des animations ponctuelles. Nous partageons également les coûts de formation, via la médiathèque départementale. Nous partageons enfin les fonds. A terme, nous avons l'objectif que chaque médiathèque du Haut-Rhin se spécialise dans un secteur donné. La spécificité socio économique historique de la vallée étant l'industrie textile et les Mines d'argent, ces deux thèmes sont développés dans les activités et les fonds documentaires de notre médiathèque.

¹ Un problème technique d'enregistrement nous a empêché de reproduire fidèlement les propos du Président, en début de réunion. Mairie-conseils s'est donc appuyé sur la documentation adressée par la communauté.

Question d'un intervenant

Vous avez insisté sur le site qui est un point important. La Villa Burrus, par rapport à Sainte Croix aux Mines, **quelle est sa situation par rapport au centre du bourg ?**

Jean-Luc FRECHARD, Président

Dans le village de Sainte Croix aux Mines, la médiathèque est située à 200 mètres de la Mairie, au centre du bourg, dans un grand parc, avec des possibilités de stationnement permettant un accueil et une facilité d'accès. C'est important. Nous avons visité quelques médiathèques et, très souvent, la situation géographique pose un problème.

C'est sûrement différent en ville, où les transports collectifs réguliers existent. Mais nous sommes en milieu rural ; des habitations sont réparties sur une vingtaine de kilomètres. Il est important d'avoir un lieu permettant l'accessibilité et le stationnement.

Question d'un intervenant

Le choix du site a-t-il fait l'objet de **débats entre les élus ?**

Jean-Luc FRECHARD, Président

A l'époque, on appelait la Villa Burrus « le château ». Notre vallée, comme la plupart des vallées vosgiennes, était en difficulté. Il était un peu difficile de faire accepter ce projet. Mais en définitive, l'opération s'est bien déroulée. Actuellement, nous avons beaucoup de retours positifs. De plus, la population s'est appropriée le parc et cette ancienne villa. Ce qui est encourageant, c'est l'idée que nous ne pourrions plus faire marche arrière.

Olivier (LEVANT), en Ardèche :

Existe-t-il une concertation avec **les bénévoles des bibliothèques locales** ? Souvent la présence de salariés démobilise les bénévoles des bibliothèques périphériques. S'il existe des bibliothèques sur les autres communes, quelle démarche avez-vous mis en place ?

Nicole HECKEL, Directrice de la médiathèque :

Hormis le bibliobus de la médiathèque départementale du Haut-Rhin située à Colmar, il n'y avait aucune bibliothèque dans les communes. Nous sommes partis de zéro. Nous avons créé aujourd'hui une structure qui compte six personnes salariées. Il n'y avait pas de bénévoles. Deux bénévoles nous apportent leur appui aujourd'hui. Leur rôle est précieux dans certaines tâches, mais malheureusement encore insuffisamment formés pour assurer les mêmes tâches qu'un salarié sur des missions de bibliothécaires.

Catherine LEBERGER, Mairie Conseils :

Je crois que Mme FORTE, qui est bibliothécaire dans la communauté de communes de Moselle et Madon, a l'expérience du bénévolat, peut-être pourrait-elle nous en dire un mot ?

Mme FORTE, Bibliothécaire

Dans notre communauté de communes, en Meurthe-et-Moselle, nous avons effectivement d'importantes équipes de bénévoles, environ vingt-cinq, répartis sur l'ensemble du territoire, dix communes. Sur certains sites, ces bénévoles gèrent de manière quasi autonome la bibliothèque. Sur d'autres sites, nous n'avons que des professionnels. Il est certain qu'il est difficile de trouver une méthode de travail commune. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il y a surtout besoin d'échanger et de discuter avec ces bénévoles. Lorsqu'ils sont à l'origine des bibliothèques, ils ont le sentiment d'être dépossédés de l'outil qu'ils ont mis en place. Il faut faire un travail de concertation, de rencontres, de communication pour arriver à une cohabitation harmonieuse.

Catherine LEBERGER, Mairie Conseils :

Merci pour ce témoignage. Mme FAURITE connaît aussi ce problème dans la communauté de communes du canton de Wassy ?

Mme FAURITE

Nous avons le projet d'une médiathèque de réseau, avec deux bibliothèques annexes, donc trois sites différents. Nous commençons à travailler avec les bénévoles. Je suis la seule salariée, en tant que bibliothécaire intercommunale. Les bibliothèques seront gérées par des bénévoles. Avec ces personnes, qui sont à l'origine de l'activité bien souvent, il faut vraiment communiquer et préciser que nous n'allons pas les déposséder mais que nous sommes là pour les soutenir et les former, si cela est nécessaire. Les bénévoles demandent une approche subtile ; ces personnes sont souvent dans la crainte et l'attente. Il faut essayer d'être clair et cohérent dans un système de réseau, pour que les trois équipes puissent fonctionner harmonieusement sur un fonds appartenant au réseau. Nous en sommes au tout début et il est important de beaucoup communiquer.

Catherine LEBERGER, Mairie Conseils :

Nous allons revenir dans le Val d'Argent.

Jean-Luc FRECHARD, Président

Par rapport au bénévolat, nous voyons bien nos limites. Pour l'instant, nous n'en avons pratiquement pas. Nous allons certainement devoir nous atteler à mettre en place une petite équipe de bénévoles complémentaire. Je pense que ça peut apporter quelque chose et limiter les impacts financiers. Au niveau de notre communauté de communes, le budget de fonctionnement de la bibliothèque est de l'ordre de 250 000 €. Nous n'aurons pas la possibilité de l'augmenter considérablement.

Un intervenant

Peut-on nous indiquer la **superficie de la médiathèque** ?

Nicole HECKEL, Directrice

Le bâtiment est sur quatre niveaux ; chacun représente environ 400 m².

La médiathèque occupe 998 m² et l'espace multimédia 100 m².

Les locaux communs représentent 174 m² (salles de réunion et de réception, conférence au rez-de-chaussée).

Les locaux associatifs, occupent 321m² en sous-sol. Cela répond au critère imposé par la DRAC et le Conseil Général : **0,7 m² par habitant**.

Un intervenant

Que comprend le budget de fonctionnement de 250 000 € ?

Jean-Luc FRECHARD, Président de la Communauté de Communes du Val d'Argent (68) :

Tout est compris dans le budget de fonctionnement. Nous employons cinq personnes à la médiathèque, plus une personne à la plate-forme multimédia, cela représente environ 150 000 € de frais de personnel. Il comprend également le renouvellement des fonds documentaires, correspondant à 30 000 € (renouvellement de 8 % du fond par an) et bien sûr, tous les frais annexes : EDF, etc. En tant que médiathèque de bassin de vie, nous avons signé une convention avec le département du Haut-Rhin. Ce dernier nous reverse 30 % du coût du personnel les trois premières années. Nous avons un cadre A, deux cadres B et deux cadres C, grâce à la médiathèque départementale, dans le cadre de la politique du Conseil Général. A partir de la quatrième année, nous percevons 20 % du coût du personnel, à condition de respecter les directives départementales. Le département est toujours susceptible de modifier sa politique. Mais à partir du moment où ces médiathèques de bassin de vie sont en place, je ne pense pas que l'on puisse revenir en arrière.

Un intervenant

Quels sont vos **horaires d'ouverture** ?

Nicole HECKEL, Directrice

Nous avons **22 heures d'ouverture hebdomadaires** réparties sur cinq jours. Cela fait partie des directives du Conseil Général (convention de médiathèques de bassin de vie). - - Le mardi, nous sommes ouverts de 16 à 19 heures ;

- le mercredi, de 9 à 12 heures et de 13 à 17 heures ;
 - le jeudi, de 15 à 18 heures ;
 - le vendredi, de 15 à 18 heures ;
 - le samedi, de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures.
- tous les mardi, jeudi et vendredi matin, de 8 heures 30 à midi, nous accueillons les écoles maternelles et primaires de la Vallée, soit une cinquantaine de classes, entre les mois de septembre et juin. Cela représente douze heures d'activité scolaire, en plus des heures d'ouverture hebdomadaires ; soit un total de 34 heures d'accueil du public.
Se pose ensuite la question du travail interne.

Un intervenant

Pouvez-vous nous parler des animations, des soirées contes, etc. ?

Nicole HECKEL, Directrice

Nous ne sommes ouverts que depuis le 23 octobre 2004 ; d'octobre à janvier, nous avons été assaillis. Nous avons réalisé 900 inscriptions à Noël 2004. L'accueil des scolaires s'est effectué à partir de janvier. La politique d'animation a été mise en œuvre véritablement à partir du mois de mars.

Aujourd'hui, nous avons un programme d'animation prévisionnel jusqu'en mars prochain. Nous travaillons actuellement sur le programme d'animation 2005, qui propose des soirées « contes autour du monde ». Nous incluons ces heures de contes les mercredi après-midi pour les enfants. Ponctuellement, nous organisons des soirées avec des auteurs pour les adolescents ou les adultes.

Au cours des mois d'octobre et novembre 2005, nous proposons, dans le cadre du centenaire de Jules Verne, la visite d'une mine d'argent en partenariat avec une association assortie de la lecture d'extraits de « Voyage au centre de la terre ». Nous avons prévu deux visites en après-midi et deux visites en nocturne.

D'autre part, nous proposons une exposition sur Jules Vernes du 25 octobre au 29 novembre sur Jules Verne ; les mercredi 5, 12, 19 et 25 octobre, nous ferons des projections de films et de dessins animés sur l'œuvre de Jules Verne. Le 18 novembre, nous aurons une soirée Jules Verne avec un spectacle sur la thématique de « contes autour du monde ». Une fois par mois, le mercredi après-midi, à partir de novembre, nous lancerons des contes en allemand. Dans notre vallée, les écoles maternelles et primaires ont adopté le programme des écoles bilingues. Toujours en novembre, la soirée du 15 proposera en partenariat avec le CNL et la médiathèque départementale du Haut-Rhin une rencontre avec deux écrivains roumains, avec traducteurs et comédiens. De fin novembre à Noël, aura lieu une exposition d'œuvres roumaines religieuses. Nous proposerons enfin un après-midi musical « Noël au coin du feu », suivi d'un goûter.

De mi-janvier à mi-février, en partenariat avec l'ADEME et l'ANEP, nous monterons une exposition appelée « Le bruit qui court ». L'objectif en est de sensibiliser le public aux nuisances sonores et à leurs conséquences sur nos organismes et sur l'environnement.

Notre objectif est d'atteindre tous les publics, et pas seulement les enfants. Nous désirons parfois faire des animations transversales qui s'adressent des tout-petits aux plus âgés. Par exemple, l'après-midi musical de Noël intéresse une maison de retraite. Une centaine de personnes âgées seront présentes, aux côtés d'enfants et de parents. Nous essayons de toucher toutes les générations.

Un intervenant

Après onze mois d'ouverture, quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Nicole HECKEL, Directrice

La première, déjà évoquée, est le problème de ne pouvoir réaliser d'embauche supplémentaire ; Nous devons optimiser le temps de travail entre l'accueil du public, qui représente 34 heures par semaine, et le travail interne. Il faut mettre en place des plannings serrés pour permettre des roulements et des temps de récupération à chaque personne pour arriver à conjuguer les missions internes, qui sont les commandes de documents, le catalogage, le montage d'animations et l'accueil du public. C'est la plus importante difficulté.

Catherine LEBERGER, Mairie Conseils :

Vous êtes 10 500 habitants dans la communauté. **Quel est le nombre d'adhérents ?**

Jean-Luc FRECHARD, Président

Notre objectif était d'atteindre 2000 adhérents au bout de deux ans. Actuellement, nous en avons 1 324, plus 48 groupes dans lesquels figurent les écoles, les maisons de retraite, les hôpitaux, la crèche, le centre socioculturel, etc. Globalement, ces 48 groupes représentent pratiquement 1 000 personnes. Nous avons donc atteint notre objectif.

Pour vous donner une idée, lorsque le bibliobus tournait dans le Val d'Argent, nous atteignions 700 habitants.

Catherine LEBERGER, Mairie Conseils :

Vous attendiez-vous à cette fréquentation ?

Jean-Luc FRECHARD, Président

Peut-être pas si vite. Nous avons eu quelques craintes au départ. Quand nous avons supprimé le bibliobus, qui desservait l'ensemble des quartiers, et qui était vraiment à proximité des habitants, nous avons connu quelques réticences de la part de personnes âgées ou de personnes à mobilité réduite ou ne possédant pas de véhicule ; mais finalement, cela s'est bien passé.

Je pense que la qualité de l'accueil et du lieu ont fait que les gens ont bien adhéré et le bouche-à-oreille a bien fonctionné.

Un intervenant

Quels sont les tarifs d'adhésion ?

Nicole HECKEL, Directrice

Nous avons un abonnement « livre » et un abonnement « Livre + multimédia » qui englobe l'emprunt des CD, DVD, CD Rom et l'accès à l'espace multimédia.

Pour les moins de seize ans ou les étudiants jusqu'à 25 ans, l'abonnement livre est gratuit. Au-delà, cet abonnement est de 10 €/an.

Pour l'abonnement livre et multimédia, les moins de seize ans et les étudiants jusqu'à 25 ans payent 8 € Les autres, de 20 €

Par ailleurs, les personnes qui veulent consulter Internet paient 50 centimes de l'heure. A l'espace multimédia, on a la possibilité de faire des impressions et à la bibliothèque des photocopies.

L'abonnement au multimédia domine, incontestablement. Surtout dans la tranche des 8-25 ans, ce qui attire, c'est essentiellement les CD et les DVD. Nous recevons également les personnes qui recherchent un emploi et qui utilisent l'espace multimédia. Notre rôle est aussi de les aider. La médiathèque joue un rôle social très important.

Un intervenant :

Vous avez mis en place des partenariats avec les maisons de retraite ? Ces personnes se déplacent-elles ou est-ce vous qui allez vers les hôpitaux ou les maisons de retraite ?

Nicole HECKEL, Directrice

C'est un peu les deux. Nous avons la chance d'avoir un hôpital intercommunal qui regroupe cinq services différents, et à la tête de chaque service, un animateur (ou une animatrice) est notre interlocuteur. Lorsqu'un groupe de personnes âgées vient nous voir, nous faisons en sorte qu'ils soient le seul groupe présent dans les lieux, pour s'approprier les locaux. Ce bâtiment est impressionnant quand on y entre pour la première fois. Il faut éviter que les visiteurs soient perdus. Dans d'autres circonstances, nous nous déplaçons en maison de retraite avec des malles thématique que nous apportons et mettons à leur disposition.

Un intervenant

Quelle forme prend la contribution financière de ces collectivités (Ecoles, hôpital, maisons de retraite) ?

Nicole HECKEL, Directrice de la médiathèque :

Pour les écoles, crèches, etc., les abonnements sont gratuits. Sinon, cela reviendrait à faire payer les communes deux fois.

La maison de retraite et l'hôpital intercommunal, paient une cotisation de 30 € par service et par an.

Catherine LEBERGER, Mairie Conseils :

Comment l'information de la programmation est-elle donnée aux habitants ?

Nicole HECKEL, Directrice

La Communauté de communes du Val d'Argent a un site Internet. : www.valdargent.com. La programmation y est mise en ligne

Jean-Luc FRECHARD, Président

Pour les gens qui n'ont pas accès à Internet, nous sommes câblés au Val d'Argent depuis 1976 et nous avons une **télévision locale** depuis plus de quinze ans. C'est un relais intéressant puisque nous avons 90 % de taux de pénétration. Par le biais de reportages, cela permet une information de la population satisfaisante et rapide.

Nous avons une grille hebdomadaire. Nous avons des informations dans les plages de la mi-journée ; nous avons une diffusion d'actualité, de petits films, de reportages, tous les dimanche en boucle. C'est très intéressant d'avoir une télévision de proximité. Nous avons aussi deux quotidiens qui sont aussi de bons relais pour l'information, la publicité et l'animation. Nous diffusons aussi des affiches pour compléter cette publicité.

Catherine LEBERGER

Quelle est la **structure de gestion** de la médiathèque ?

Jean-Luc FRECHARD, Président

Nous sommes en régie directe. Nous avons une fonction particulière au sein du budget général. Mais nous n'avons pas de budget annexe. Nous ne sommes pas soumis à la TVA sur les droits d'entrée, puisqu'il s'agit d'un équipement culturel. Mais les recettes sont très faibles, par rapport au coût de fonctionnement. Elles atteignent entre 15 et 20 000 € soit environ 10 % du coût.

Un intervenant

Quel est le montant de l'investissement et quel est le niveau de fiscalité de votre communauté ?

Jean-Luc FRECHARD, Président

Nous sommes en TPU depuis le 1^{er} janvier 2004. Nous avons une base de TP relativement forte. Globalement, pour nos 10 000 habitants, nous percevons environ 3 millions d'euros de TP, avec un taux de 11 %. Et nous reversons environ 2 millions aux communes. Nous fonctionnons donc avec un million d'euros.

Pour la médiathèque, l'investissement prévu au départ était de l'ordre de 1 870 000 € Nous avons estimé 10 % d'imprévu. Notre budget était donc de 2 millions et nous sommes arrivés à 1 945 000 € Les travaux étaient relativement lourds, car il fallait adapter une ancienne villa de maître, en essayant de conserver le patrimoine local. Nous avons obtenu 80 % de subventions sur la réhabilitation. Pour la médiathèque, nous avons obtenu 40 % du Département et 40 % de la DRAC. Et sur les lieux communs, les salles destinées aux séminaires et aux associations, nous avons obtenu des aides complémentaires de la Région et des fonds européens. La Communauté de communes a participé à l'investissement à hauteur des 20 % restant.

Un intervenant

Pour faire le lien avec l'appui que vous avez pu obtenir d'EDF, plus généralement, avez-vous des idées de sources de financement privé du type de **mécénat d'entreprise** qui pourraient contribuer à la réalisation d'un tel projet en termes d'investissement ?

Jean-Luc FRECHARD, Président

Je n'ai pas d'idée particulière. Cela dépend des entreprises existantes au niveau local. Dans notre vallée, nous n'avons pas de grandes entreprises ; nous avons les meubles Schmitt, mais cela reste une PME. Dans la plaine d'Alsace, je crois savoir que quelques entreprises ont investi dans des projets culturels. Mais cela reste marginal, à moins d'avoir une très grosse entreprise sur sa commune.

Un intervenant

Avez-vous mis en place des **services de proximité** particuliers pour apporter les livres au domicile des gens ou des services de transport pour amener les personnes à la médiathèque ?

Jean-Luc FRECHARD, Président

Pour l'instant, ce n'est pas tout à fait en place. J'ai demandé que l'on fasse quelque chose pour les personnes âgées qui ne peuvent absolument pas se déplacer. Avec les services sociaux des communes, par exemple.

Mais **nous avons un service de taxi à la carte**, pour un coût de prise en charge de 2 € Nous avons fait en sorte que ce coût soit à peu près identique à celui des transports collectifs. Nous avons une ligne SNCF par bus qui relie Saint-Dié à Sélestat. Nous sommes dans une vallée de montagne et de vallons, et nous avons mis en place le service de taxi à la carte pour que tous les habitants soient sur un pied d'égalité.

Globalement, la fréquentation est légèrement supérieure en ville. Le seul bourg, Sainte Marie aux Mines, qui représente 60 % de la population, apporte 43 % d'abonnés. Et Sainte Croix aux Mines, qui représente environ 25 % de la population, en apporte 31 %. Pour les deux autres communes, les abonnements sont proportionnels à la population.

Mais cela correspond à la règle générale. Nous avons visité d'autres médiathèques, dans d'autres vallées vosgiennes, du côté de Thann et de Guebwiller, où la répartition est à peu près identique.

Un intervenant

Vous avez mis en place divers services à partir de la médiathèque (salles d'animation, accueil de séminaires ...), y a-t-il d'autres services que la population pourrait demander ?

Jean-Luc FRECHARD, Président

Nous avons toujours une demande d'ouverture complémentaire de la médiathèque, en soirée, ou sur des **plages horaires plus larges**. Ces demandes sont ponctuelles. C'est à nous, élus, de faire la part des choses et d'évaluer budgétairement ce qui est réalisable ou pas. Quand un équipement fonctionne bien, quel qu'il soit, à partir du moment où vous élargissez les plages d'ouverture, le budget de fonctionnement augmente. C'est inévitable ; c'est alors un choix politique.

Catherine LEBERGER, Mairie Conseils :

Je reviens à la question du personnel. Le fait d'être en régie directe, donc d'avoir du personnel communautaire dans votre établissement, vous a-t-il posé des problèmes pour trouver les compétences requises pour constituer l'équipe d'animation de la médiathèque ?

Jean-Luc FRECHARD, Président

Non, car nous avons ces compétences antérieurement à la mise en place de la médiathèque. Nicole HECKEL, la directrice, était notre archiviste. Elle avait travaillé avec nous et avait passé le concours d'attaché de conservation du patrimoine avant l'ouverture. Cela nous a permis de mettre en place l'équipement dans de bonnes conditions. C'est elle qui a suivi toute l'opération. Pour les autres personnels, nous avons, pour des questions de budget, créé des postes emplois jeunes, qui ont maintenant été transformés en cadre B. Nous avons toujours quelques difficultés pour les cadres de la fonction publique, car les personnes doivent réussir le concours.

Nous avons eu quelques difficultés pour les cadres C. Une personne engagée a fait défaut dans un premier temps, car ce travail est assidu et le contact avec le public n'est pas toujours facile. Il faut être formé car le public est exigeant. C'est une approche un peu particulière.

Nicole HECKEL, Directrice

Nous avons aujourd'hui la chance d'être **une équipe de six personnes**, dont chacune a les qualifications professionnelles requises pour répondre aux besoins de son poste. Les responsables de secteur adulte, jeunesse, multimédia, musique vidéo, qui ont tous un IUT métiers du livre. L'une a une spécialisation en médiation culturelle envers les enfants ; l'autre une licence ou une maîtrise d'études cinématographiques et audiovisuelles. Notre animatrice multimédia a un BTS d'informatique. Nous avons vraiment la chance d'avoir des personnes qui étaient opérationnelles dès qu'elles ont commencé à travailler. Cela nous a fait gagner énormément de temps. C'est plus coûteux pour les élus, mais on a une équipe compétente et professionnelle.

Un intervenant

Comment se passe l'implication des élus des autres communes et des habitants qui sont plus éloignés ?

Jean-Luc FRECHARD, Président

Lors des élections de 1995, où on parlait déjà de la mise en place d'un pôle sur Sainte Croix aux Mines, les élus de Sainte-Marie voulaient que cet équipement soit installé sur leur commune. Nous sommes treize délégués de la communauté de communes. Sainte-Marie ne représente que quatre délégués ; mais nous avons trouvé une bonne répartition pour la mise en place des services vers la population et aussi une bonne répartition géographique.

Le bourg centre, Sainte Marie aux Mines, est situé en fond de vallée et comme il est plus difficile de faire remonter les gens de la vallée, c'était aussi dans l'intérêt de Sainte-Marie que la médiathèque soit à Sainte Croix aux Mines, car cela permet de faire remonter les habitants vers Sainte-Croix. Actuellement, même si quelques personnes remettent encore en cause l'équipement, pour l'ensemble des conseils municipaux, les choses sont désormais acceptées et il faut les faire fonctionner comme telles.

Il existe une commission culturelle, mais à mon sens elle pourrait mieux fonctionner. Globalement, les décisions sont prises par le Bureau. Tous les jeudi, le Bureau se réunit (le président et les vice-présidents) et toutes les trois semaines, nous faisons un « bureau élargi » avec l'ensemble des treize conseillers, et où sont validées les différentes décisions.

Nous avons voté un budget d'animation au niveau de la communauté de communes ; c'est ensuite l'équipe de la médiathèque qui les met en place. Il faut que les élus donnent les grandes orientations, mais ne s'impliquent pas dans le détail. Cela n'apporte rien.

Je précise que j'ai très peu la possibilité de lire moi-même, étant donné la quantité de documents que nous recevons...

En conclusion, nous avons fait le pari de mettre en place une dynamique culturelle. Notre vallée est un peu particulière. C'était une vallée industrielle où pratiquement 80 % des habitants travaillaient dans le textile. Elle a subi une crise importante et actuellement ne compte plus aucune entreprise de textile. Nous avons retrouvé d'autres activités. Mais nous sommes en décalage de mentalité par rapport à la vie citadine. C'est pour cette raison que nous tenions à mettre en place ce pôle culturel qui permette aussi de retrouver les valeurs historiques de la région, l'histoire des mines, l'histoire du textile.

Les gens doivent être un peu les ambassadeurs de leur vallée. Nous proposons des animations autour des mines, du textile, et également un certain nombre d'événementiels qui essaient de faire prendre conscience aux habitants de ce patrimoine. Il faut redonner des valeurs positives aux gens. En France, les gens sont très souvent déstabilisés, car les médias n'annoncent la plupart du temps que des choses négatives. De temps en temps, il faut essayer de faire rêver.

C'était un challenge politique assez fort. En 1993, quand nous avons lancé cette idée, ce n'était pas acquis d'avance. Mais si on décide de le faire, on trouve les moyens pour le faire.

Nicole HECKEL : 03 89 58 35 85
Mediatheque.direction@valdargent.com